

## **Critères d'évaluation**

### **DEUXIEME APPEL À PROPOSITIONS**

**Date limite pour la soumission: lundi 15 avril 2019 à 12h00 (GMT).**

IMPORTANT : Les propositions seront évaluées sur une échelle de 0 à 100 points et seront classées en fonction de leur note finale. Le seuil minimum a été fixé à 75/100 points.

	<b>Critères</b>	<b>Définition</b>	<b>Pondération maximale</b>
1.	Pertinence du projet	Ce critère évalue la pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel à propositions aussi bien que la cohérence interne et la logique globale de la description du projet (structure et faisabilité). En particulier, ce critère évalue aussi: a) les bénéficiaires cibles (femmes, jeunes, minorités ethniques et religieuses, migrants ruraux...); b) les potentielles synergies avec des initiatives/organisations existantes; c) la capacité d'évaluation et d'auto-évaluation; d) la présence d'une approche fondée sur les droits de l'homme; e) l'aspect/les aspects novateur(s); f) l'engagement d'acteurs locaux indépendants et de petites ONG et groupes communautaires, etc.; g) les stratégies proposées pour garantir la durabilité du projet et/ou l'intensification de son impact.	30
2.	Qualité de l'offre financière	Ce critère évalue le budget du projet en ce qui concerne notamment : a) activités convenablement reflétées dans le budget; b) exactitude des coûts estimés; c) faisabilité des résultats estimés par rapport aux coûts estimés. Une stratégie de financement claire avec des éléments prouvant les sources de financement complémentaires confirmées ou potentielles (cofinancement des demandeurs) sera positivement évaluée.	20
3.	Stratégie de Communication	Ce critère évalue la stratégie de communication du projet, sa capacité d'atteindre les différents groupes/publics cibles, d'établir des synergies, des réseaux et des collaborations avec d'autres projets et opérateurs. Il évalue aussi la capacité de sensibilisation du projet.	20
4.	Potentiel de l'équipe du projet	Ce critère évalue la qualité et la structure de l'équipe du projet et de son partenariat. Il considère aussi si le projet a une claire valeur ajoutée en ce qui concerne: a) la coopération transrégionale; b) une approche envers les jeunes et l'égalité des sexes, en particulier dans l'équipe du projet.	20
5.	Expérience précédente	Ce critère évalue l'expertise technique du chef de projet et des co-demandeurs dans le(s) domaine(s) lié(s) au projet pour assurer la bonne qualité des résultats	10